

(Translation.)

M. le Procureur-Général,

Fontevrault, February 10, 1867.

I HAVE just learnt that the English Government have addressed a demand to the French Government for the surrender of my person. Being desirous of avoiding the continuance of a publicity painful to my family, and quite decided to expiate my crime, by submitting to the penalty which has been inflicted on me by the justice of my country, I declare that I formally renounce, from to-day, benefit from that surrender, if it should take place.

I now beg you to have the goodness to transmit the present declaration to his Excellency the Keeper of the Seals.

(Signed)

E. S. LAMIRANDE.

Inclosure 4 in No. 39.

*M. E. S. Lamirande to the Keeper of the Seals, Minister of Justice.*

M. le Ministre,

Fontevrault, le 19 Février, 1867.

J'AI l'honneur de vous informer que je renonce d'avance et de la manière la plus formelle à la liberté que pourrait me rendre, si elle réussissait, la demande formée par le Gouvernement Anglais en restitution de ma personne.

Ma renonciation a pour mobiles l'intérêt de ma famille, à laquelle je désire éviter la continuation d'une publicité bien pénible pour elle et le repentir sincère et complet par lequel je veux tâcher d'expier mon crime.

Cette détermination est de ma part parfaitement libre et réfléctive.

C'est donc de mon propre mouvement, indépendamment de toute influence, que je déclare me soumettre aux décisions de la justice Française et en accepter, sans réserve et sans arrière-pensée, toutes les conséquences.

J'ai, &amp;c.

(Signé)

E. S. LAMIRANDE,

(Translation.)

M. le Ministre,

Fontevrault, February 19, 1867.

I HAVE the honour to inform you that I renounce beforehand, and in the most formal manner, the liberty which the demand framed by the English Government for the surrender of my person, if it were successful, might restore to me.

The motives of my renunciation are the interest in my family, for whom I wish to avoid the continuance of a publicity very painful to them, and the sincere and complete repentance by which I wish to try and expiate my crime.

This determination on my part is perfectly free and deliberate.

It is, then, by my own deed, independently of any influence, that I declare my submission to the decisions of French justice, and acceptance, without reserve and without arrière-pensée, of all its consequences.

(Signed)

E. S. LAMIRANDE.

Inclosure 5 in No. 39.

*MM. C. G. and C. S. Lamirande to the Keeper of the Seals, Minister of Justice.*

M. le Ministre,

Chatellerault, le 20 Février, 1867.

J'AI l'honneur de vous adresser ci-incluse une lettre de mon fils, Ernest Lamirande, par laquelle il renonce d'avance au bénéfice de la demande du Gouvernement Anglais en restitution de sa personne,

Si quelque chose pourrait réparer le mal que ce malheureux fils m'a fait, ainsi qu'à ma famille, ce serait son repentir. Aussi voyons nous avec satisfaction cette détermination, que je m'empresse de transmettre à votre Excellence.

Elle aura un résultat auquel nous attachons un grand prix, celui de faire cesser enfin le bruit qui s'est produit autour de notre nom.

De plus elle indique un retour à de bons sentiments puisqu'elle a le mérite de la spontanéité et qu'elle est inspirée par l'intérêt de sa famille et par un sincère désir d'expiation. J'ose espérer, M. le Ministre, que le repentir dont fait preuve aujourd'hui mon malheureux fils lui créera pour plus tard un titre à la clémence de Sa Majesté l'Empereur.